



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 27 janvier 2025

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que, lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 22 janvier 2024, le règlement 351-2025 abrogeant et remplaçant le règlement 342-2024 relatif à l'organisation par la MRC du Haut-Saint-Laurent d'un service de transport collectif sur son territoire, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 27 janvier 2025

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de MARIA MILLET certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h30 et 16h30 le 13 jour de Février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 jour de Février 2025.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)